

VALAIS UN CHALET ILLICITE LOUÉ 192 000

FRANCS LA SEMAINE À VERBIER!

Dans le scandale des constructions de Bagnes (VS), deux chalets de luxe sont à louer pour 192 000 et 102 000 francs la semaine alors qu'ils n'ont pas de permis d'habiter valable.



Une vue de Verbier depuis la terrasse du chalet Norte. Le prix de sa location varie tout au long de l'année pour atteindre un pic à Nouvel An, soit plus de 27 400 francs par jour ou 1140 francs l'heure... Image: DR

PAR ERIC FELLEY

31.07.2018

702

Passer le Nouvel An à Verbier (VS) dans un univers haut de gamme n'est pas à la portée de toutes les bourses. Pour la seule semaine du 27 décembre 2018 au 3 janvier 2019, le chalet Norte est à louer pour la coquette somme de 192 000 francs sur le site brambleski.com. Pour 14 personnes, avec une surface de 980 m² sur quatre étages, il figure parmi les plus chers de la station. Un autre chalet - le Sirocco - est à louer pour 102 000 francs pour la même semaine, mais pour 8 personnes.

Problème: ces deux chalets ne disposent ni l'un, ni l'autre d'un permis d'habiter valable! C'est ce que révèle Gabriel Luisier, ex-employé de la commune de Bagnes (VS), devenu « lanceur d'alertes » pour avoir dénoncé les pratiques des autorités locales en matière de constructions en 2015 déjà. Depuis, plusieurs rapports et expertises ont suivi. En juin dernier le Conseil d'Etat valaisan rendait ses conclusions, relevant que la commune avait cessé ses pratiques litigieuses, mais que « les progrès étaient encore insuffisants ».

Fin connaisseur du terrain, Gabriel Luisier constate que ces chalets ont été expertisés par le Conseil d'Etat dans le cadre de

son rapport: «Le premier n'est ni conforme aux plans autorisés avec 60 m2 de plus, ni au bénéfice d'un permis d'habiter. Le second fait 135 m2 de plus que les plans autorisés, il n'est pas au bénéfice d'un permis de construire et son permis d'habiter n'est pas valable car il n'a pas été avalisé par le Conseil communal.»

De juteux revenus locatifs illégaux

Il met en cause le président la commune, Eloi Rossier, et le secrétaire communal qui ont «accordé le permis d'exploiter illicite aux deux chalets non seulement en violant la loi sur les constructions, mais également la loi sur l'hébergement et la restauration». Eloi Rossier, qui vit depuis trois ans au rythme de ce feuilleton polémique, ne veut pas entrer dans le détail: «M. Luisier s'exprime, c'est son droit, mais c'est aussi sa vérité... Moi, je ne peux pas me prononcer sur un dossier particulier en raison du secret de fonction. Nous avons pris acte du rapport du Conseil d'Etat et nous sommes en relation constante avec son groupe de travail. Il y a déjà énormément de travail qui a été fait et nous allons continuer à le faire.»

Mais pour Gabriel Luisier: «Ces constructions illicites permettent encore l'encaissement de juteux revenus locatifs en centaines de milliers de francs tout autant illégaux que les immeubles dans lesquels ils sont réalisés». Ces deux chalets font partie des 117 dossiers en voie de régularisation. Selon lui: «Ils ne sont pas «régularisables» vis-à-vis de la lex Weber et de la densité autorisée. Démolir serait sans doute disproportionné, la seule solution est de condamner les pièces en trop».

Reste à voir si cela fera baisser leur loyer de quelques milliers de francs à l'heure du Réveillon... Pour Eloi Rossier, le business des chalets de luxe n'en mourra pas: «C'est un modèle économique que Verbier connaît depuis longtemps et qui est réjouissant pour l'économie locale et tout le canton. La polémique au sujet des constructions finira par se tarir... Peut-être au désespoir de certains».

Créé: 30.07.2018, 14h23

VOTRE AVIS

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non